

EXERCICE 2024

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 10 octobre 2024

DELIBERATION n°CFVU/2024-005

La commission de la formation et de la vie universitaire s'est réunie le 10 octobre 2024 en séance plénière, sur convocation du Président de la Commission de la formation et de la vie universitaire, adressée le 3 octobre 2024.

Point de l'ordre du jour :

2. Pédagogie

- 2.8.1. UFR Droit, économie et sciences sociales - Modifications des modalités de contrôle de connaissances et de compétences des licences 3^{ème} année de droit et la double licence 1^{ère} année droit/science politique

.....

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'université de Tours ;

2.8.1. UFR Droit, économie et sciences sociales - Modifications des modalités de contrôle de connaissances et de compétences des licences 3^{ème} année de droit et la double licence 1^{ère} année droit/science politique

Exposé de la décision :

La commission a été invitée à examiner et à émettre un avis sur les modifications des modalités de contrôle de connaissances et de compétences (M3C) proposées par l'UFR de Droit, Économie et Sciences Sociales pour la double-licence première année des mentions Droit-Science politique et les licences 3^{ème} année de la mention Droit pour l'année universitaire 2024-2025.

Proposition de décision soumise à la commission :

Approbation des modifications des modalités de contrôle de connaissances et de compétences (M3C) proposées par l'UFR de Droit, Économie et Sciences Sociales pour la double-licence première année des mentions Droit-Science politique et les licences 3^{ème} année de la mention Droit pour l'année universitaire 2024-2025.

Après en avoir délibéré, la commission approuve la présente décision comme suit :

Nombre de membres constituant la commission : 40	DÉCOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 35	Abstentions : 0
Quorum : 18	Votants : 23
Membres présents : 15	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 8	Votes exprimés : 23
Total des membres présents et représentés : 23	Majorité requise : 12
	Pour : 23
	Contre : 0

Pièce jointe :

- Modalités de contrôle de connaissances et de compétences des licences et masters modifiées
- La note de l'UFR Droit, Économie et Sciences Sociales relative à ces modifications

Fait à Tours, le 14 octobre 2024

La Présidente du Conseil académique



Sylvie HUBERT-MOUGIN

Note

- Pour information
- Pour attribution
- Pour arbitrage

Emetteur Secrétariat général
Date 7 octobre 2024
A l'attention de Commission CFVU – Octobre 2024
Sous couvert de Olivia Robin-Sabard – Assesseur à la pédagogie
Objet Modifications M3C

Observations ou directives

Services :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Responsable Administratif :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Assesseur / Doyen :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Nous nous sommes rendus compte la semaine dernière d'une erreur matérielle relative à l'évaluation des matières à TD en L3 droit (droit privé, droit public).

En effet, il a été indiqué dans le document voté par les instances universitaires que ces matières faisaient l'objet d'un examen terminal écrit d'une durée de 3 heures. Or, il s'agit d'une erreur puisque cela reviendrait à ne pas prendre en compte la note de travaux dirigés alors qu'elle doit être intégrée dans l'évaluation des matières à TD comme cela se fait en L1 et L2 droit.

Pour ces raisons, nous demandons une modification des M3C pour les matières à TD de L3 afin qu'elles soient évaluées en contrôle continu.

Depuis le début du semestre, les étudiants sont informés d'une évaluation en contrôle continu. Nous nous sommes également aperçu d'erreurs relatives à la durée de l'écrit en L1 droit-science politique. La durée de l'écrit doit être de 3 heures et non de 4 comme toutes les autres épreuves écrites.